

Un service intercommunal pour retrouver les animaux perdus

La fourrière animale de Verson est un service de Caen la mer qui dessert plus de 200 communes. 8 agents recueillent chats et chiens errants ou divaguant, en quête de retrouver leurs maîtres ou un nouveau foyer. Voici les règles à suivre si vous trouvez ou perdez un animal.

Vous avez trouvé un animal errant ?

Quelles que soient sa race et sa taille, les animaux en divagation peuvent toujours avoir un comportement imprévisible. Si l'animal présente des signes d'agressivité, il ne faut pas tenter de l'attraper. Il faut donc laisser les services compétents intervenir.

La fourrière animale n'est pas un lieu d'adoption et elle ne peut pas assurer la prise en charge des animaux déposés à la grille.

Contactez La mairie ou la police municipale de la commune où l'animal a été trouvé, à défaut, les services de police (police nationale, gendarmerie).

La fourrière animale a besoin de l'accord du maire ou des forces de l'ordre pour accepter les animaux en divagation. Ces derniers se chargeront donc de prévenir la fourrière animale de Caen La Mer qui prendront ensuite rapidement en charge l'animal afin :

- De réaliser un examen sanitaire et lui apporter, si nécessaire, les premiers soins
- Rechercher immédiatement son propriétaire grâce à sa puce et au fichier des animaux domestiques
- Si son propriétaire ne le récupère pas, le confier à une société protectrice des animaux.

J'ai perdu mon animal : que faire ?

- Prévenir votre commune de résidence.
- Faire une déclaration de perte au commissariat de police ou la gendarmerie. Cela permettra de vous identifier en tant que propriétaire si quelqu'un rapporte l'animal aux autorités.
- Prévenir les vétérinaires des environs.
- Déposer votre déclaration de perte sur le site internet de Caen la mer afin d'informer la fourrière animale.
- Si votre animal est identifié, déclarez sa disparition sur le site internet de l'I-CAD.fr
- Diffuser une annonce via les réseaux sociaux notamment via les groupes d'entraide Facebook (PetAlert ...).

N'oubliez pas de signaler le retour de votre animal et de supprimer vos post sur les réseaux sociaux

Pourquoi dois-je payer pour récupérer mon animal ?

Les tarifs de la fourrière servent à couvrir les frais de fonctionnement du centre animalier (techniciens-soigneurs, véhicules dédiés et agréés, nourriture etc.) engendrés par la garde de l'animal. Ils servent également à prendre en charge le coût des soins vétérinaires apportés à l'animal.

Les tarifs de la fourrière se basent sur trois étapes clé :

1. Le captage sur site pour lequel les tarifs seront calculés en fonction de la durée du trajet, de la durée de l'intervention, et des dépenses relatives au déplacement et à la distance.
2. L'accueil en fourrière qui dépendra du temps d'accueil de l'animal, du temps consacré à la recherche des propriétaires, et aux dépenses relatives aux animaux.
3. L'hébergement qui comprendra le temps consacré à l'animal (soins, nettoyage, etc.), aux dépenses alimentaires et au coût horaire des agents.

C'est grâce à ce service que vous pourrez retrouver votre animal en santé et gardé dans de bonnes conditions.

Chiffres clés

- 38 boîtes dédiées aux chiens et aux chats, 16 boîtes réservés aux chats ; 3 boîtes infirmerie pour héberger les animaux
- 2 véhicules d'intervention
- 8 agents
- 84 300€ de budget en 2024 (fonctionnement hors charges de personnel, de maintenance et investissement)